

### Découvrez les produits de la CNBPF logotés

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française a réalisé plusieurs produits logotés qui renforcent l'identité de la profession.

Des sacs à pain, t-shirts, tote bags, stylos et pin's sont à l'effigie du logo « Boulanger c'est un métier ». Pour les artisans certifiés Boulanger de France, une gamme de produits est également disponible (plaques signalétiques, kits de communication, adhésifs prêts à poser, sacs à pain).

Vous trouverez l'ensemble de ces articles sur la boutique en ligne des Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie [lesnouvellesdelaboulangerie.fr](https://lesnouvellesdelaboulangerie.fr) ou en cliquant [ici](#).



### La documentation de l'Espace Pain Information

Si vous souhaitez obtenir de la documentation sur le pain pour vos événements, l'Espace Pain Information vous propose des supports variés adaptés à tous les types de publics.

Ce centre d'information sur le pain, né à l'initiative de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française et les acteurs de la filière pain, s'engage à faire découvrir le pain sous toutes ses facettes ainsi que les savoir-faire des professionnels qui se cachent derrière.

Sur le site [espace-pain.info](https://espace-pain.info), vous trouverez des micro-guides, affiches, kits pédagogiques, vidéos, documents destinés aux enfants... A se procurer [ici](#) !

### Espace Pain Information

le pain

### Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie, le média de la profession

En format papier ou numérique, les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie vous informe tous les 15 jours sur l'actualité de la boulangerie-pâtisserie.

Reportages, actualités nationales/locales, portraits, conseils de professionnels et bien d'autres rubriques vous permettent de suivre les évolutions du secteur, de connaître les événements de la profession et de découvrir les acteurs de la filière.

Pour vous abonner, rendez-vous sur le site [lesnouvellesdelaboulangerie.fr](https://lesnouvellesdelaboulangerie.fr) ou contactez votre groupement professionnel départemental.

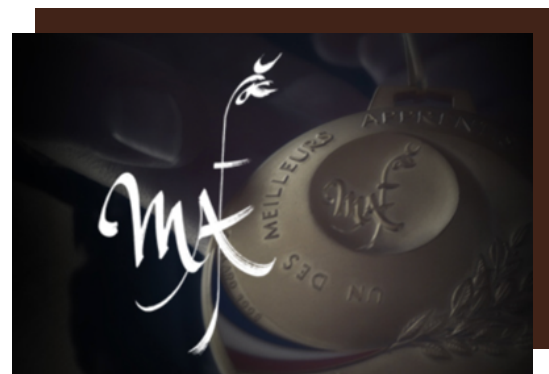
En parallèle de ce média, vous trouverez des contenus et vidéos sur les réseaux sociaux de la CNBPF ainsi que sur sa [chaîne YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...) et son site [boulangerie.org](https://www.boulangerie.org).



### Finale du concours MAF Boulangerie

La finale nationale du Concours des Meilleurs Apprentis de France Boulangerie se déroulera à la Foire de Cournon Auvergne du 14 au 16 septembre prochain.

A la suite des sélections départementales et régionales, 16 des 145 candidats qui se sont présentés, ont été sélectionnés pour participer à la finale de la session 2023. La durée de l'épreuve sera de 8 heures pour chaque finaliste et les résultats seront proclamés le samedi 16 septembre



## **Abondement du FAFCEA pour les formations diplômantes financées par le CPF des Chefs d'entreprises artisanales**



Chefs d'entreprises artisanales, vous souhaitez utiliser votre Compte Personnel de Formation pour suivre une formation qualifiante certifiante ou diplômante ?

Désormais, le FAFCEA abonde financièrement votre demande de prise en charge pour les formations référencées sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Comment faire ?

Rien de plus simple, il suffit de vous rendre sur le site ci-dessus, de vous connecter à votre compte et de déposer votre demande de financement. Vous n'avez pas besoin de déposer une autre demande auprès du FAFCEA, l'abondement est automatique.

## **Le report de la facturation électronique**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a annoncé le report de la réforme sur la généralisation de la facturation électronique, prévue initialement au 1er juillet 2024.

Ce report intervient en vue de donner le temps nécessaire à la mise en place de cette réforme. La date du report sera définie ultérieurement, dans le cadre des travaux d'adoption de la loi de finances pour 2024.



## **Un fonds d'action sociale santé pour vos salariés**

Le régime frais de santé conventionnel prévoit un fonds d'action sociale dédié pour venir en aide aux salariés faisant face à une situation difficile de santé.

Ce fond peut être sollicité à la demande de vos salariés suite à un important reste à charge lié à un accident grave, une hospitalisation de longue durée, des dépassements d'honoraires, des actes dentaires élevés, une longue maladie.

Pour constituer un dossier, les démarches sont simples, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site, de joindre les documents demandés et de transmettre les justificatifs des frais de santé.

Retrouvez toutes les informations sur [AG2R LA MONDIALE](#)

